

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) sera donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 28 novembre 2025, à 12 h, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0391 %, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Fait à Montréal, le 19 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement
Anne-Marie Lemieux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie